ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 39391

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur la baisse des subventionnements des associations dans le cadre du budget 2009 voté en novembre dernier. En effet, il est constaté, et notamment pour les mouvements ruraux de la jeunesse chrétienne (MRJC), que différents postes budgétaires sont revus à la baisse. Ces postes concernent entre autres le montant du conventionnement pluriannuel avec le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports, la suppression de la ligne budgétaire soutenant la promotion collective agricole du ministère de l'agriculture et de la pêche, la suppression de l'appel à projet sur l'attractivité et le développement durable des territoires ruraux et la suppression des postes Fonjep agriculture nationaux et déconcentrés. Ces différents éléments affectent fortement le budget annuel de ces associations de jeunesse entièrement dirigées et animées par des jeunes. Afin de préserver la qualité des domaines d'action de ces associations (éducation, agriculture et emploi), il lui demande de bien vouloir lui préciser les moyens mis à disposition en vue de couvrir cette baisse de ressources.

Texte de la réponse

En 2009, les mouvements ruraux de la jeunesse chrétienne (MRJC) ont bénéficié d'une subvention de la part du ministère en charge de la vie associative de 180 000 EUR auxquels il convient d'ajouter une subvention de 236 480 EUR au titre des « postes Fonjep ». Les montants des subventions pour l'année 2010 n'ont pas encore été arrêtés. Par ailleurs, si l'appel à projets sur l'attractivité et le développement durable des territoires ruraux et la promotion collective a effectivement été supprimé, le devenir des postes Fonjep agriculture nationaux et déconcentrés n'est à ce stade pas défini. Globalement, la baisse des dotations arrêtée dans le budget voté pour l'exercice 2009 résulte d'une décision du conseil de modernisation des politiques publiques. Depuis 1983, l'essentiel des moyens du ministère de l'agriculture et de la pêche en matière d'aménagement rural a été transféré aux départements grâce à la création de la dotation globale d'équipement. Une analyse des crédits nationaux résiduels consacrés à l'animation rurale a montré leurs limites pour constituer un véritable levier de politique publique. Il en ressort l'objectif d'un recentrage des interventions nationales et déconcentrées, sur les seules subventions versées en application des obligations communautaires en matière de développement rural. Dès lors, il appartient aux départements, qui, par leur implantation au niveau local, sont les mieux placés pour identifier les priorités en matière de développement rural, de répondre aux éventuelles difficultés soulevées par cette évolution.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Decool
Circonscription : Nord (14e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 39391
Rubrique : Associations
Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE39391

Ministère attributaire : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 janvier 2009, page 175
Réponse publiée le : 15 juin 2010, page 6597